Bilan de Compétences
PERFORMANCE

Format
PERFORMANCE

18H
sur 3 à 4 mois

1 290 €

erwan-burel.com

TMPS Erwan BUREL Évolutions – Le Bilan de Compétences à votre mesure
06 60 70 33 17 – contact@ erwan-burel.com

Table des matières

1. Une offre à votre mesure 3

2. Le Bilan de Compétences : bon à savoir 7

Vos objectifs 7

Que se passe-t-il à l'issue d'un Bilan de compétences ? 7

Financement de votre Bilan de Compétences 8

1. Votre Compte Personnel de Formation 8
2. Le Plan de développement des compétences de votre entreprise 9
3. Le dispositif FNE-Formation 9
4. Aides à destination des Personnes en situation de handicap 9

3. Votre Coach Bilan de Compétences 10

1. Une offre à votre mesure

Le 1er entretien est gratuit, confidentiel et sans aucun engagement de votre part.

C'est l'entretien préalable pour :

- **Comprendre ce qu'est un Bilan de compétences**
- **Faire le point sur votre situation et vos projets**
- **Définir vos besoins et vos attentes**
- **Poser un planning de réalisation de votre Bilan de compétences si tel est votre souhait**

Pour tout savoir sur le Bilan de compétences, **téléchargez notre Guide Complet** sur notre site.

Téléchargez également les fiches de chacune de nos 4 formules de Bilan de compétences.

INTÉGRAL 24H

Vous souhaitez un accompagnement (coaching) pour :

- Mieux vous connaitre
- Explorer l'intégralité de vos compétences, de votre potentiel et de votre motivation
- Étudier les opportunités du marché de travail qui vous correspondent
- Élaborer un projet et construire un Plan d'actions efficace

PERFORMANCE 18H

Vous souhaitez être accompagné par un coach expert du bilan de compétences pour :

- Confirmer une orientation professionnelle
- Définir un objectif précis
- Étudier le meilleur moyen d'atteindre votre objectif
- Mettre en œuvre votre projet

ESSENTIEL 12H

Vous souhaitez :

- Vous donner encore un temps d'analyse et de réflexion avant de vous lancer dans votre projet
- Être guidé dans la réalisation de votre projet
- Mobiliser les leviers de votre réussite

FOCUS 6H : Votre projet en un temps éclair !

- Consolider un projet que vous avez déjà choisi
- Mettre en œuvre les quelques point clés décisifs à votre démarche

Commençons par le 1er pas…

Prenons RDV pour un entretien gratuit, confidentiel et sans aucun engagement de votre part.

Erwan BUREL

06 60 70 33 17

contact@erwan-burel.com

Selon vos préférences, le Bilan de compétence

en présentiel,

en mixte (présentiel et distanciel),

ou 100% en ligne (Teams, Google Meet, Zoom…)

Test de Connexion offert

La Rochelle, Rochefort, Niort,

Surgères, Saintes

Royan, Saint Jean d'Angély

VOTRE BILAN DE COMPÉTENCES « PERFORMANCE »

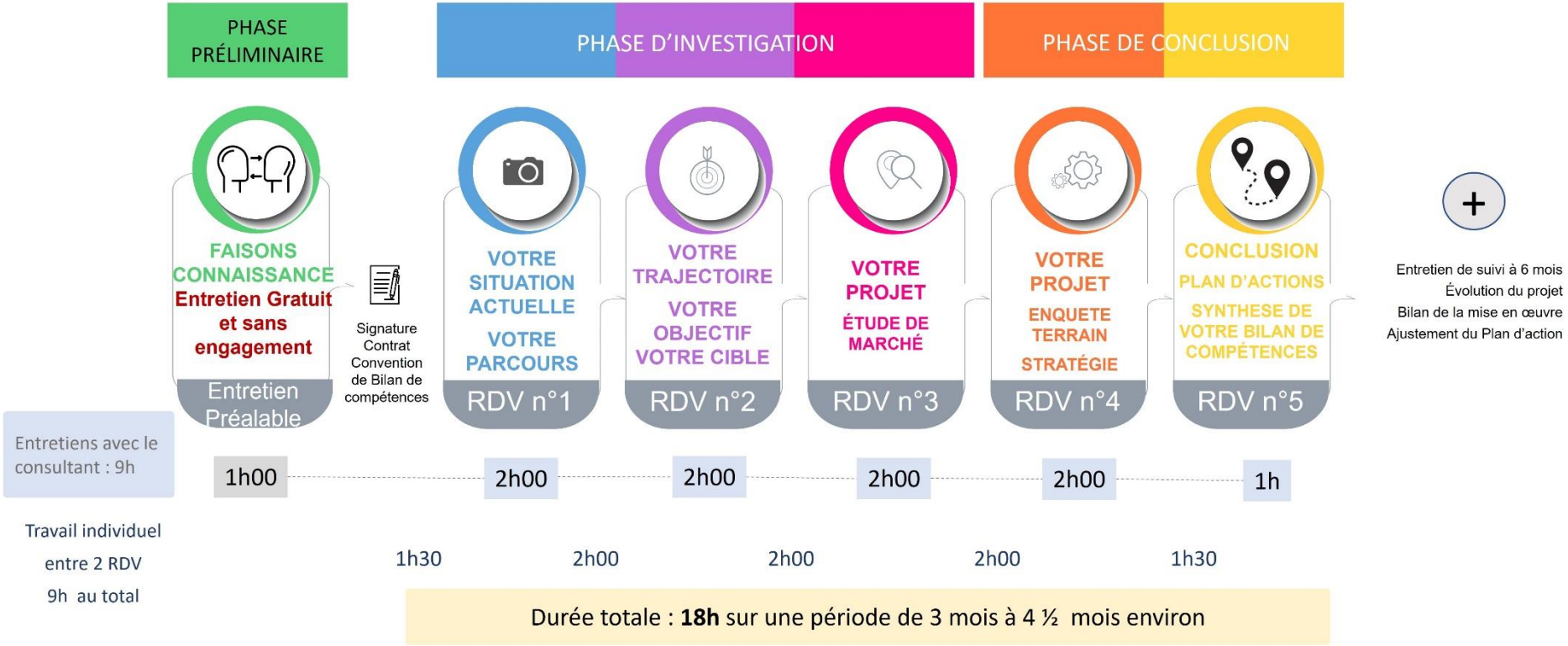

TMPS Erwan BUREL Évolutions – Le Bilan de Compétences à votre mesure
06 60 70 33 17 – contact@ erwan-burel.com

« PERFORMANCE »

	Phase Préliminaire	Phase d'Investigation			Phase de Conclusion	
	Entretien Préalable	**1er RDV**	**2ème RDV**	**3ème RDV**	**4ème RDV**	**5ème RDV**
Préparation	CV Lettre de Motivation Rapports de test existants	Test Profil Pro2 Portefeuille de compétences Motivations Projet / Aspirations 1ère recherche documentaire	Test VOCATION Réalisation Enquête 360 Faire le point Ressources Atouts Points de progrès Etat de votre projet	Étude de marché dont Recherche documentaire approfondie	Enquête Terrain	Synthèse remise par le Consultant
Entretiens	Analyse Partagée de la Situation Analyse du Poste actuel État des préférences Réflexion autour de la motivation et des aspirations Étude de la situation visée	Cible Analyse travaux de recherche Projet Ressources Atouts Trajectoire Lignes de Vie Ikigai Interprétation Test Profil PRO 2	Approfondir le projet Interprétation Test VOCATION Définir les recherches et les études à mener (métiers, marchés, recruteurs, compétences, profils, formations) Identifier les experts ou spécialistes à rencontrer.	État des forces en présence Consolider le projet Faire son SWOT Élaborer sa stratégie Identifier les experts ou spécialistes à rencontrer.	Analyser les résultats. Approfondir le souhait / le projet / Le SWOT Confirmer sa motivation, sa disponibilité, ses ressources Bâtir le chemin critique de son projet	Remettre au Bénéficiaire : La SYNTHESE de son Bilan de compétences L'ensemble des documents relatifs à son Bilan de compétences
Résultats	Signature Convention / Contrat de Bilan de compétences	Portefeuille de compétences Lignes de vie Plan de l'enquête 360	Plan de la recherche documentaire approfondie Plan de l'étude de marché	SWOT Plan et Questionnaire de l'enquête terrain	Plan d'actions Planning Décision de lancement	Synthèse Évaluations Questionnaire de satisfaction « à chaud »

6 mois après le 6ème RDV

Entretien de suivi de Bilan de compétences

TMPS Erwan BUREL Évolutions – Le Bilan de Compétences à votre mesure
06 60 70 33 17 – contact@ erwan-burel.com

2. Le Bilan de Compétences : bon à savoir

Vos objectifs

Un Bilan de compétences a pour objectifs de :

- Développer un projet en prenant appui sur vos expériences personnelles et professionnelles pour une vie professionnelle pleinement satisfaisante

- Identifier et évaluer vos acquis liés au travail, à la formation, à la vie extra- professionnelle pour recenser vos compétences, capacités et aptitudes et révéler vos talents et votre potentiel

- Faire le point de vos ressources et de vos atouts et analyser vos axes de progrès

- Vous ancrer dans vos valeurs, votre motivation et vos aspirations

- Identifier vos besoins et vos attentes et mieux définir vos objectifs et vos priorités

- Choisir, structurer, organiser et planifier un projet professionnel visant à équilibrer vie professionnelle et vie personnelle

Quels sont les vôtres ?

Que se passe-t-il à l'issue d'un Bilan de compétences ?

A l'issue d'un Bilan de compétences, le bénéficiaire s'oriente généralement vers l'une des situations suivantes :

•Rester en poste avec un regard neuf

• Quitter son employeur actuel pour trouver un poste équivalent dans un environnement plus satisfaisant

•Suivre une formation pour se maintenir en poste, accéder à une promotion, engager une reconversion

•Créer ou reprendre une entreprise

•Prendre un congé sabbatique

Financement de votre Bilan de Compétences

1. Votre Compte Personnel de Formation

Le **Compte personnel de formation** (CPF) vous permet de financer votre Bilan de compétences, en totalité ou en partie selon le solde de votre CPF.

Vous seul(e) décidez de l'utilisation de votre CPF !

Comment fonctionne le Compte Personnel de Formation (CPF) ?

Inscrivez-vous sur le site officiel **moncompteformation.gouv.fr** et créez votre dossier personnel en rentrant votre numéro de sécurité sociale. Le CPF est crédité en euros au début de chaque année de travail selon la situation professionnelle :

- Le CPF d'un salarié à temps plein ou à mi-temps comme celui d'un travailleur indépendant est crédité de 500 euros par an ;
- Le CPF d'un salarié peu qualifié est crédité de 800 euros chaque année
- Le montant total du CPF ne peut pas excéder 5 000 et 8 000 euros respectivement.
- Les CPF des demandeurs d'emploi ne sont pas crédités en période inactive, mais ils peuvent être utilisés pendant la période de chômage.

L'offre de Bilans de Compétences de TMPS Erwan BUREL Évolutions est éligible au CPF.

Comment fonctionne le CPF ?

Faites une recherche d'organismes proposant des Bilans de compétences sur le site officiel **moncompteformation.gouv.fr** en utilisant le code du bilan de compétences 202. Chaque organisme expose son offre détaillée ainsi que le tarif de sa prestation.

Si le crédit de votre CPF n'est pas suffisant pour régler la totalité de votre Bilan de Compétences, vous pouvez :

- payer le montant restant par vos propres moyens ;
- demander l'abondement à votre employeur.

Il vous faudra demander une autorisation d'absence à votre employeur 60 ou 120 jours avant le début de la formation selon sa durée si elle se déroulera pendant les heures du travail. Il a 30 jours pour donner la réponse.

Si vous choisissez d'effectuer votre Bilan de compétences en dehors de vos heures de travail, l'accord de votre employeur n'est pas nécessaire.

2. Le Plan de développement des compétences de votre entreprise

Votre employeur peut inscrire la prise en charge de prestations de Bilans de Compétences dans son Plan de développement des compétences (ex-Plan de formation).

Toutefois, votre employeur doit obtenir votre consentement pour que vous vous inscriviez dans cette démarche. Votre refus ne peut engendrer aucune sanction contre vous.

3. Le dispositif FNE-Formation

Au gré des crises (COVID…), bon nombre de salariés se retrouvent au chômage partiel, voire en arrêt total d'activité.

Dans un tel contexte :

- le dispositif FNE formation permet de sécuriser leur employabilité. C'est une possibilité de financement de votre bilan de compétences.

- Tout employeur peut effectuer une demande écrite simplifiée pour le financement d'un bilan de compétences. Il doit l'adresser à la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) du siège social de son entreprise, ou à son OPCO (opérateur de compétences) si ce dernier a signé une convention avec la DREETS, et joindre une présentation du bilan de compétences.

Pour en savoir plus, télécharger :

FNE-Formation Questions-Réponses : Les informations du Ministère du Travail

4. Aides à destination des Personnes en situation de handicap

A condition de bénéficier de la **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** (RQTH), la personne en situation de handicap est éligible à l'obtention d'aides spécifiques pour son projet, qu'il soit salarié, membre de la fonction publique, ou demandeur d'emploi.

Dans le secteur privé, c'est l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées **(AGEFIPH)** qui est compétente.

Tout comme le **bilan de compétences** du **salarié du secteur privé**, celui de l'agent de la fonction publique fait l'objet d'une convention tripartite. Si cette action est proposée par l'administration, elle est financée sur **les crédits de formation de son administration**. La reconnaissance de travailleur handicapé de l'agent peut ouvrir des fonds complémentaires. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du **fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique** (FIPHFP).

Plus encore, CAP Emploi est un organisme spécialisé dans l'**accompagnement des personnes handicapées** demandeuses d'emploi. Ces personnes ne sont **pas obligatoirement inscrites** auprès de Pôle emploi. Il y a près d'une centaine d'associations dans le réseau CAP Emploi en France. F**inancés par l'AGEFIPH**, ils ont pour rôle d'accompagner les actifs en situation de handicap.
Ils fournissent **aide et conseil** à leur public et peuvent également aider leurs bénéficiaires à **réaliser des bilans de compétences**.

3. Votre Coach Bilan de Compétences

Erwan BUREL

Dirigeant de TMPS – Erwan Burel Évolutions

Coach certifié

Consultant en Bilan de compétences certifié

Certifié en tests Professionnels MBTI et Central Test

Formateur expérimenté

Ex-membre du Comité de Direction d'Excelia (Groupe de l'Enseignement Supérieur Privé France et international)

Ex-membre du conseil d'Administration de Digital Bay, cluster d'entreprises de l'écosystème digital du territoire rochelais.